

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-10

présenté par
M. Bony

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 57, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Avant le 1^{er} septembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les possibilités de mise en place d'un mécanisme de paiement en faveur des communes pour service rendu à la Nation à travers leurs actions de gestion de l'espace.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans l'exercice de leurs compétences et notamment en ce qui concerne leur politique de gestion de l'espace, les maires des communes rurales rendent d'indéniables services environnementaux à la Nation, néanmoins trop peu valorisés, pour ne pas dire trop peu perçus. Or, ces services ne font l'objet d'aucune contrepartie alors même qu'ils génèrent bien souvent des charges pour les communes concernées. Il conviendrait donc de réfléchir à la mise en place de paiements pour services rendus, pouvant notamment s'inspirer des dispositifs à destination des agriculteurs avec le dispositif de paiement pour services environnementaux. Le présent amendement entend donc demander un rapport au Gouvernement ayant vocation à proposer des pistes pour mettre en place de tels mécanismes de paiement.